

Compte rendu séance du Conseil Municipal du 16 Décembre 2021

L'an deux mille vingt, le seize décembre, à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers délégués, Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT, Yannis GIRARD, Tony ALFEREZ, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL.

Absents excusés :

Yveline BONNET a donné pouvoir à France COSTA-TORRO,
Cédric ASSELINE, Marie-José NAGLE, Jacqueline HOUGHTON.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

Madame Annie POISSON est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 16 Novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'inscription à l'ordre du jour des questions diverses suivantes :

- Décision modificative.
- Changement de nom de rue secteur Boudet
- Révision du loyer du studio de la salle du Parc
- Autorisation de signature d'une convention avec le Département de la Manche pour la prise en charge de la couche de surface lors des travaux de la Promenade Abbé Lebouteiller.
- Gratification d'un stagiaire.

Informations :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :
Annulation de l'arbre de Noël du personnel communal en raison de la crise sanitaire.

M. Le Préfet a donné son autorisation pour le feu d'artifice et l'embrasement de la Mairie le 18 Décembre. Les commerçants s'associent à cette soirée avec la distribution de vin chaud et café sur la place du magasin Utile.

Les marchés des 25 décembre et 1^{er} Janvier n'auront pas lieu. Les commerçants ambulants titulaires du marché du samedi matin auront un emplacement sur les marchés du Jeudi à Carteret. Le chalet de la Municipalité sera présent les 23 et 30 pour une distribution de vin chaud et café avec cagnotte au profit du CCAS. L'ensemble des conseillers est invité à participer.

Le bulletin municipal est enfin distribué. Des exemplaires sont disponibles en mairie pour celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu par voie postale.

Bertrand LADUNE demande à Monsieur le Maire s'il est possible d'évoquer quelques points sur ce dernier bulletin. Monsieur le Maire lui donne la parole :

- Dans l'édito, il demande ce que signifie exactement le paragraphe sur les investisseurs qui n'interviendraient que pour faire du bénéfice ? Y a-t-il des exemples d'investisseurs irrévérencieux ?
- Monsieur le Maire répond que bien sûr pour un investisseur, le maître mot est le bénéfice, mais ils doivent respecter les habitants, les commerçants et la municipalité. Il donne l'exemple d'un investisseur qui souhaite acheter un bien qui n'est pas à vendre...
- Il précise également qu'il a discuté avec d'autres Maires qui ont le même raisonnement que lui.
- Annie POISSON rappelle qu'un commerce a été acheté avec des promesses de développement et pour l'instant, rien n'est apparu

Bertrand LADUNE précise également qu'il a découvert certaines informations dans ce bulletin :

- Page 9 : les projets à venir :
 - La poursuite des voies douces,
 - Le Centre Educatif Multi Sports Multi Sites... ?
 - L'entrée du Bourg

Monsieur le Maire répond. Il est étonné car tous ces projets ont été évoqués, soit en Conseil Municipal, soit en commissions.

Pour les voies douces, ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises, la prochaine étape se fera avec le Conseil Départemental dans le cadre du RCID.

Pour le Centre Socioéducatif Multisports Multisites, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à l'unanimité, à effectuer les démarches et notamment à recourir à un architecte. Il est vrai qu'à cette époque, c'était pour l'espace au sein du stade, depuis, afin d'être mieux subventionnés, d'autres sports se sont greffés : le tennis et les boules. Saint Jean de la Rivière pourra être associé pour son terrain de boules et son terrain de tennis dans le cadre d'une mutualisation.

Pour l'entrée du Bourg, il s'agissait de reprendre un point de l'étude urbanistique pour un appel à projet dans le cadre du programme LEADER (fonds européens).

Bertrand LADUNE souhaiterait juste qu'une information plus régulière soit donnée en réunion de conseil. Il a appris dans la presse locale le projet de couverture des terrains de tennis...

Monsieur le Maire précise que c'est le club qui a fait cet article. Mais il les avait rencontrés à ce sujet. La couverture des terrains de tennis est une demande de plus de trente ans. Dans le cas du projet de centre sportif multisports, la couverture des terrains pourrait être subventionnée. Il s'agirait des terrains de la plage de Barneville.

Pour l'instant, l'étude est lancée, cette étude va prendre un an et en fonction du montant final et des aides qui pourraient être accordées, le projet se poursuivra ou non.

Bertrand LADUNE précise que les élus minoritaires sont tout à fait d'accord avec ces projets, il demande juste un peu plus d'informations pour pouvoir les relayer quand ils ont des demandes.

Ce que Vincent ARNAUD confirme, il ne s'agit pas d'être contre les projets, bien au contraire, mais d'en être informés en amont.

Jean-Pierre LEQUERTIER rappelle le rôle important des commissions où les élus minoritaires ont leur place.

Monsieur le Maire fait état d'un mail de Bertrand LADUNE, reçu le 24 Novembre où il pose les questions suivantes par mail :

Via mon application GOOGLE, j'ai été informé hier 23 novembre 2021, du lancement de l'appel d'offre pour l'aménagement de la promenade Abbé LEBOUTEILLER.

Je suis surpris d'apprendre le lancement de cet appel d'offre par voie de presse (OUEST-FRANCE) alors qu'une séance de conseil municipal a eu lieu le 16 novembre et que la procédure d'appel d'offre a été initiée le 18 novembre. Une information aurait pu être réalisée en conseil municipal ou lors d'une commission d'appel d'offre spécifique pour présenter ce dossier et le financement obtenu pour cet aménagement.

L'appel d'offre pour ce projet est clos le 14 décembre 2021, le début de travaux est planifié au 1^{er} février 2022...

Envisagez-vous une information vers les habitants de la commune via un support de communication ou la commission voies douces avant la fin de l'année 2021 ?

Monsieur le Maire est une fois de plus étonné, il rappelle que le 28 janvier 2021, le Conseil Municipal a validé le choix du Maître d'œuvre pour la Promenade Abbé LEBOUTEILLER et que dans le compte rendu du 9 Juillet dernier, tout est expliqué sur ces travaux qui ont également été évoqués en commission.

Il se demande si « nous vivons dans la même commune ? » et précise également qu'un panneau d'information devant la mairie est installé depuis l'été avec l'ensemble du projet, que des flyers ont été distribués et que mises à part des remarques d'une association, que Monsieur le Maire a rencontré, il n'a reçu aucune remarque.

L'association souhaitait le prolongement de la promenade bois sur l'ensemble de la Promenade. Bien sûr que cela aurait été très bien, mais cette demande n'est économiquement pas réalisable.

Bertrand LADUNE précise qu'il aurait juste souhaité une information lors du conseil du 16 novembre précisant que la consultation était lancée.

Gilbert CHODORGE précise que les souhaits des habitants ont été pris en compte : maintien des tilleuls et d'une partie du muret.

Vincent ARNAUD est étonné que suite à la commission des travaux où a été présenté ce projet, une seule esquisse ait été proposée.

Monsieur le Maire lui précise que le maître d'œuvre a travaillé sur plusieurs esquisses, mais que celle présentée avait fait l'unanimité au sein du bureau et répondait tout à fait aux propos relatés par Gilbert CHODORGE : maintien des arbres et du muret.

En tout état de cause, Monsieur le Maire prend note des remarques. Il est ravi de voir que les élus minoritaires, qui avaient voté contre le budget en Mars 2021, s'intéressent désormais à tous les projets communaux.

Il rappelle les délais extrêmement longs entre la décision de lancer un projet et sa réalisation, il donne pour exemple le dossier des entrées de ville et notamment l'aménagement de l'entrée de Barneville-Plage (terre-plein du havre) où les autorisations ne sont pas encore toutes accordées. Il est donc nécessaire de lancer les projets bien en amont des décisions pour obtenir des financements.

Bertrand LADUBE fait une autre remarque au sujet de la réorganisation de l'équipe municipale notamment pour l'urbanisme, Gilbert CHODORGE est conseiller délégué à l'urbanisme dorénavant et Guy LEPREVOST, Adjoint à l'Urbanisme. Deux personnes sont donc désignées pour l'urbanisme.

Monsieur le Maire lui répond par la négative, Guy LEPREVOST est désormais Adjoint à la Protection du Littoral et à l'Environnement.

Julie MESNIL s'interroge sur le fait que le Conseil Municipal n'ait pas délibéré à ce propos.

Monsieur le Maire lui répond que les délégations de fonctions des adjoints et des conseillers délégués ne relèvent que de son pouvoir discrétionnaire. Le Conseil Municipal n'a pas compétence pour cela.

Il note cependant que le site de la Mairie doit être mis à jour sur ce point.

Suite des informations :

Tour des Ports 2022 : Suite au travail collaboratif entre Monsieur le Maire, les organisateurs et la SPL des Ports de la Manche, il y aura bien une étape à Barneville-Carteret les 5 et 6 juillet prochains.

Chiffres de la Banque Alimentaire : Edwige PERINET précise que 80 tonnes de denrées ont été collectées au niveau national lors de la dernière opération et 1 tonne 6 sur la commune. (1t8 en 2020 et 1t3 en 2019).

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de remerciements de l'Etablissement Français du Sang pour la mise à disposition de la salle des Douits. 74 participants ont donné leur sang lors de l'opération du mois d'Octobre.

ORDRE DU JOUR :

Tarifs 2022 Centre Eugène Godev :

Monsieur le Maire précise que pour éviter d'avoir des tarifs du type 10.27€ et de passer à des tarifs arrondis, l'augmentation interviendra en 2023 et aucune augmentation n'est prévue pour 2022. En revanche, un nouveau tarif est à définir pour les cafés d'accueil, suite à une demande de plus en plus importante. Ils sont proposés à 5€ par personne.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce tarif.

Instauration d'un logement de secours au Centre Eugène Godey

Monsieur le Maire rappelle qu'un forfait pour travailleurs saisonniers au Centre Eugène Godey a été voté à hauteur de 350€ mensuels.

Il précise qu'Annie POISSON fait face de plus en plus souvent à des demandes de logements d'urgence, notamment pour des couples en séparation avec enfants.

Ce tarif de 350€ est élevé pour ces familles en difficulté.

Il est donc proposé, selon les moyens financiers des familles ou personnes concernées de décider qu'une chambre du Centre Eugène Godey soit considérée comme logement de secours. Compte tenu de la difficulté à établir un tarif fixe, il est proposé que le CCAS, en lien avec les assistantes sociales, aura accès aux ressources et aux situations des personnes concernées, pourra fixer le tarif au cas par cas et pourra prendre en charge ce montant en cas de situation de grande précarité.

Annie POISSON précise en effet que c'est arrivé une fois et qu'une personne a été hébergée trois mois avec la prise en charge du premier mois par le CCAS. C'est mieux que ce soit officialisé.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Nouveaux tarifs pour les salles du Pôle Nautique :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs votés pour les salles du Pôle Nautique. De nouvelles demandes sont déposées pour des locations à la demi-journée. Il est donc proposé de créer deux nouveaux tarifs à la demi-journée :

Petite salle : 150€

Grande Salle : 300€

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, valide ces tarifs à l'unanimité.

Au sujet des réservations, Vinent ARNAUD demande s'il pourrait être envisagé de mettre en ligne les occupations des salles sur le site de la mairie afin que les demandeurs et les associations puissent vérifier les disponibilités avant de fixer leurs réunions, ceci afin d'éviter d'appeler en mairie.

Monsieur le Maire précise qu'un tableur existe en mairie. C'est à étudier.

Remise exceptionnelle sur une facture au Centre Eugène Godey

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs existant pour les buffets sont actuellement de 10€ ? u 15€, ou 20€ en fonction de la composition du buffet.

Récemment le Crédit agricole, en séminaire, a commandé un buffet, mais ils n'avaient un budget que de 12€ par personne. Ils étaient 32. Le buffet a été réalisé pour 12€ mais le tarif n'existe pas, il leur a donc été facturé un buffet à 15€ pour 32 personnes, soit 480€ avec une remise de 96€, soit un total de 384€ qu'ils ont acquitté.

Afin de pouvoir encaisser cette somme, la trésorerie demande à ce que le Conseil Municipal valide la remise.

Le Conseil Municipal accepte cette remise à l'unanimité.

Révision des tarifs communaux pour l'année 2022.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'appliquer une hausse de +1.5% à l'ensemble des tarifs communaux : (arrondi)

Monsieur le Maire rappelle que l'inflation est de 1.8% pour l'année 2021.

	2021	2022
--	-------------	-------------

DESIGNATION		
Zone 1	Le port, la rue de Paris, rue de la poste, place du docteur Auvret	
Zone 2	Avenue de la République, Rue des quatre volontaires, Place de l'église, rue des halles, rue des écoles,	
Zone 3	Barneville-Plage (sinistré)	
<u>Occupation du Domaine Public en extérieur</u>		
zone 1	12€	12.20€
zone 2	7.70€	7.80€
zone 3	6.90€	7.00€
<u>Occupation du Domaine Public (terrasses « couvertes »)</u>		
zone 1	34.50€	35.00€
zone 2	32.20€	32.70€
zone 3	28.30€	28.70€
Barrières Métalliques Hors Associations	3.10€	3.15€
Plantes en bac	2.40€	2.45€
Camion, Base horaire	38.00€	38.60€
Tracto Pelle, Base horaire	53.00€	53.80€
Main d'œuvre, base horaire	23.50€	23.85€
Tracteur + remorque, base horaire	38.80€	39.40€
Location podium 24 h (Hors association BC)	158.50€ et 53.00€	160.90€ et 53.80€
Location du praticable (scène modulable) (hors association BC)	105.70€ et 53.00€	107.30€ et 53.80€

Location de la berce (tables et bancs, hors associations BC)	105.70€	107.30€
Création d'un panneau signalétique commerciale d'intérêt local	73.80€	74.90€
Balayeuse, base horaire	76€00	77.15€
Location verre	0.45	0.45€
Location Chaise	0.40	0.40€
Salle de Sports, hors club local, l'heure	13.70€	13.90€
Salle de Sports, adhérent Club local, l'heure	5.30€	5.40€
Cirques Forfait emplacement 3 jours	264.00€	268.00€
Forfait manège une semaine	158.50€	162.45€
Emplacement par jour pour food Truck	20.10€	20.40€
Forfait électricité/ jour de présence food truck	5.30€	5.40€
Cimetière		
Taxe d'exhumation	39.60€	40.20€
<u>Concession cimetière</u>		
Cinquantenaire	107.20€	108.80€
Trentenaire	72€	73.10€
<u>Columbarium</u>		

Cabines de Bains : Décisions à prendre suite à la commission du 10 décembre

Gilbert CHODORGE fait un rapport de la dernière réunion de la commission :

La commission avait demandé la mise à jour des listes des attributaires et des demandeurs.

Ce qui a été fait par Mme Françoise GRENTE avec diligence.

Certains demandeurs ont abandonnés leur requête.

Deux attributaires ont renoncés à leurs emplacements.

La commission propose l'attribution de ces deux emplacements dans l'ordre de la liste d'attente.

Trois cabines sont en très mauvais état. M. Patrice Bellier a fait une première mise en demeure sans suite. Il est proposé que M. Bellier refasse une mise en demeure dès que possible avec une fin de l'AOT à la suite.

En effet, les cabines sont un atout touristique pour la station balnéaire et sont souvent photographiées. Il est important qu'elles restent en bon état.

La liste d'attente sera remise à jour soit par lettre recommandée ou bien par le Garde Champêtre pour les habitants de Barneville-Carteret.

La numérotation des cabines sera rénovée par les Services Techniques.

Enfin, il est proposé que le tarif annuel de 300 euros soit porté à 400 euros en raison de contraintes d'entretien de cet endroit.

Il vous est proposé la mise à jour de la convention de mise à disposition rédigée en 2002.

Les modifications visent à renforcer le dispositif et à le sécuriser dans la transparence.

La commission a proposé un nouveau règlement qu'il convient d'approuver.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, valide l'ensemble des propositions ci-dessus exposées.

Répartition du produit des amendes de police – Eclairage public.

Monsieur le Maire informe que le Département de la Manche a transmis un courrier concernant la répartition du produit des amendes de police.

Les communes sont éligibles à cette répartition tous les 4 ans pour des projets visant à assurer la sécurité publique.

La subvention est de 30% d'un montant de dépenses plafonné à 46 000€.

Les projets à soumettre concernent cinq familles de travaux dont l'éclairage public. Il est proposé de présenter les deux premières tranches de changement des « lanternes » pour l'année 2022.

Tranche 1 : 6 600€ HT : rue de l'Etoile et camping

Tranche 2 : 56 630€ HT : rue de Paris, avenue des Douits, rue Jean Jaurès, rue du Bocage, résidence Emile Rachine, rue du Dessus du Bourg, rue des Ecoles, et camping.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention au titre des amendes de police 2022.

Participation aux frais scolaires pour les enfants scolarisés dans des écoles extérieures

Les dépenses scolaires sont des dépenses obligatoires pour les communes. Depuis quelques années, peu de dérogations sont accordées pour que les enfants de la commune soient inscrits dans des écoles extérieures. Cependant, certaines dérogations ont été accordées par le passé ou bien sur justification exceptionnelle. Il s'agit également des enfants qui sont scolarisés dans des établissements spécialisés.

Il convient donc de régler les frais relatifs à ces inscriptions.

Ecole des Moitiers d'Allonne :

700€ en primaire et 1000€ en maternelle

5 enfants sont concernés en primaire et 1 en maternelle.

Ecole de Bricquebec :

792.76€ pour deux élèves scolarisés en classe ULIS (396.38€ par enfant).

Ecole de Saint Maurice en Cotentin : 1 enfant : 844.53€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le règlement de ces frais.

Au sujet des écoles, Monsieur le Maire précise que les services de l'inspection académique ont transmis les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée :

Barneville-Carteret : 111

Les Moitiers d'Allonne : 95

Port-Bail sur mer : 172 (avec l'école de Denneville)

Saint Maurice en Cotentin : 106.

Annie POISSON précise qu'avec ces prévisions et le fait qu'il n'y ait de prévu le départ que de 9 CM2 et une entrée de 10-12 petits, l'avenir est serein au niveau des fermetures de classes pour au moins deux années.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité fait tout pour que l'école fonctionne et soit bien équipée. Les frais scolaires, tout compris, pour l'année 2020 s'élève à 276 000€.

Vincent ARNAUD remarque que plus on dépense dans une école pour les équipements et le personnel, plus on a d'enfants.

Tony ALFEREZ confirme que l'école est extraordinaire.

Julie MESNIL rappelle qu'au dernier conseil d'école, il a été précisé que dans le cadre du dernier exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté), l'alarme ne fonctionnait pas. Il lui est répondu que le nécessaire a été fait et que les exercices servent justement à identifier tous les dysfonctionnements.

Remboursement d'une somme avancée par un agent municipal pour achat de matériel d'occasion :

Monsieur le Maire rappelle que les vestiaires, sanitaires et bureaux du Centre Technique sont désormais prêts. Julien LEPERT a trouvé un bureau d'occasion sur le bon coin. La commune ne peut acheter en direct sur le Bon Coin. Il a donc avancé la somme de 130€ qu'il convient de lui rembourser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

Monsieur le Maire précise que le restaurant La Marine qui a changé son mobilier, a offert une table de réunion, des chaises et un vidéo projecteur pour équiper la salle de réunion du Centre Technique. Ils en sont remerciés.

Demandes de subventions au titre de l'AFITF pour les travaux du littoral 2022

Monsieur le Maire rappelle que de nouvelles règles sont désormais actées pour les demandes de subvention AFITF. Les demandes doivent être déposées avant la fin de l'année pour des travaux en N+1.

Les dossiers devaient être déposés pour le 30 Novembre dernier. Ils ont donc été transmis, mais sans délibération.

Guy LEPREVOST présente les trois demandes qui doivent être déposées :

- Le rechargement en sable des plages, des fascines et de la dune pour 98 022€TTC, avec une demande de subvention de 78 417.60€
- La fourniture et la pose de ganivelles supplémentaires sur la dune de Carteret pour 53 802.60€ TTC avec une demande de subvention de 43 042.08€
- L'élaboration et la mise en œuvre par un bureau spécialisé d'un plan de gestion de la dune de Carteret. Le montant n'est pas encore défini car la consultation est en cours. Mais il convient de se positionner pour une demande de subvention.

Il précise que les Services Techniques ont planté des oyats cette semaine.

L'opération « Sapins de Noël » (récupération des sapins de Noël) prévue pour conforter la dune, n'est pas autorisée. Ils viendront donc en confortement à l'arrière des fascines.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les trois demandes de subventions pour la protection du littoral, au titre de l'AFITF

Déclassement de matériel technique

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, afin de sortir ces matériels et matériaux de l'inventaire, accepte le déclassement :

De plaques de Novopan. Elles sont présentes depuis des années et n'ont plus servi. Elles n'ont plus aucune utilité.

Un ancien podium.

Admissions en non-valeur et effacements de dettes

Monsieur le Maire précise que la trésorerie a transmis deux états,

- L'un pour des admissions en non-valeurs à hauteur de 1405.44€. Ces dettes concernent des créances diverses communales ou d'assainissement pour des années antérieures pour des personnes, soit décédées sans succession connue, ou insolvable...
- L'autre pour un effacement de dette après liquidation judiciaire pour un montant de 130.67€.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide ces états.

Annie POISSON rappelle que pour les admissions en non-valeur, la dette n'est pas éteinte, il est possible de recouvrer si par exemple les personnes sont à nouveau solvables.

Avenant à la convention de mandat avec Saint Jean de la Rivière pour les travaux sur le littoral

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a validé la convention de mandat avec Saint Jean de la Rivière pour les travaux de fascines sur le littoral.

Cette convention prévoyait que la commune réglerait la facture globale, refacturerait la quote part de Saint Jean de la Rivière et leur reverserait ensuite la quote part des subventions.

Il est proposé de rédiger un avenant à cette convention afin que soit facturé à la commune de Saint Jean de la Rivière que la part due, subvention déduite.

La commune de Saint Jean de la Rivière a validé cette proposition en conseil municipal du 9 Décembre dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant

Loyer du logement de l'ancienne trésorerie au 01.01.2022

Monsieur le Maire rappelle les démarches effectuées par son prédécesseur pour pallier à la pénurie de médecins sur la commune. Dans cette optique, les Conseils Municipaux ont, depuis trois ans, acté la mise à disposition à titre gratuit logement de l'ancienne trésorerie, rue Guillaume le Conquérant, pour du Docteur Carmen PADILLA.

Le Docteur PADILLA étant dorénavant un médecin établi avec une patientèle importante, au vu des remarques faites lors du Conseil Municipal du mois de décembre 2020 portant sur la prolongation de la gratuité du logement, il est proposé de ne pas prolonger cette gratuité et de fixer un tarif de location à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Monsieur le Maire a rencontré le Docteur pour lui faire part de cette proposition et elle est tout à fait d'accord.

Il est donc proposé un loyer mensuel de 600€ hors charges, à compter du 1^{er} Janvier 2022o

Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT demande la superficie du logement. Il est d'environ 120m².

Catherine POT est satisfaite que sa remarque de l'an passé, où elle souhaitait que l'on prévienne le Docteur que la gratuité cesserait de s'appliquer en 2022 ait été entendue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce loyer.

Acquisition d'un nouveau défibrillateur

Monsieur le Maire propose d'acheter un nouveau défibrillateur et de l'installer à proximité du Centre Equestre LYPCA, ce secteur en étant dépourvu.

Madame LYPCA avait sollicité une aide de la commune pour cette acquisition, mais il est plus judicieux que la commune l'installe sur la voie publique au niveau du centre, afin qu'il puisse servir aux nombreux promeneurs sur ce secteur et au centre équestre. De plus, ce sera le même matériel sur l'ensemble de la commune, ce qui est plus facile pour leur entretien et les commandes de pièces de rechange : batteries, etc...

Le Conseil Municipal valide cet achat et le lieu d'installation à l'unanimité.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme – Approbation des conditions générales d'utilisation (CGU) du guichet unique des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} Janvier 2022, les communes de plus de 3500 habitants devront dématérialiser l'ensemble des autorisations d'urbanisme et les communes en dessous de ce seuil devront obligatoirement recevoir les demandes des pétitionnaires par voie dématérialisée.

Le Cotentin a fait le choix d'instituer un guichet unique. Les agents du Service Urbanisme ont déjà suivi des formations à cette fin.

Monsieur le Maire souligne l'aberration de certaines obligations administratives, en effet, c'est une obligation, mais les communes doivent délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les conditions générales d'utilisation du guichet unique.

Décision Modificative :

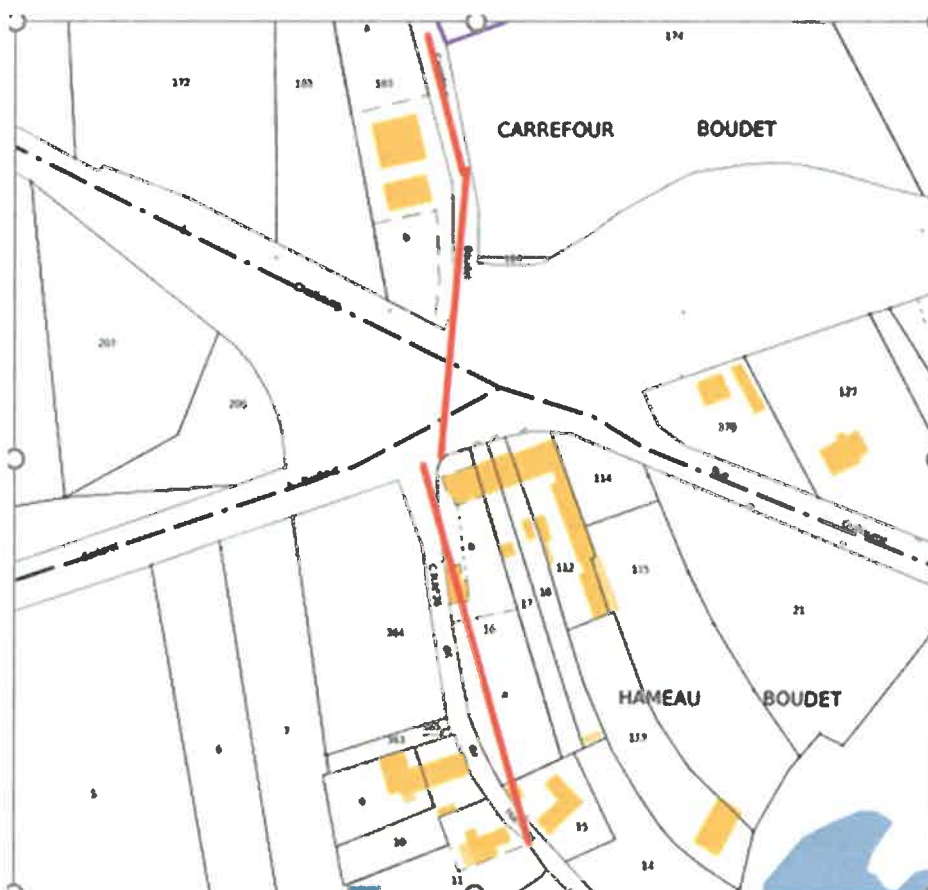
Monsieur le Maire précise qu'il convient d'ajuster certains crédits du budget pour effectuer les écritures de fin d'année et notamment les travaux réalisés en régie, inscrits au budget à hauteur de 30 000€ mais qui dépassent ce montant en raison des travaux réalisés au Centre

Technique. Ces sommes doivent être basculées en investissement (temps de travail des agents et matériaux achetés) pour pouvoir récupérer le FCTVA l'an prochain.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Changement de nom de rue

Monsieur le Maire rappelle que sur le secteur du Carrefour Boudet, les habitants de chaque côté de ce carrefour sont confrontés à un problème de numérotation, en raison de l'appellation de la voie « Chemin Boudet » d'un côté du carrefour (entreprise FERON) et du Chemin du Hameau Boudet de l'autre côté.

Il rappelle qu'autrefois, ce hameau était unique, il propose donc pour faciliter la compréhension des numéros de rue et éviter aux livreurs les erreurs de destinataires, de dénommer l'ensemble de ces voies « Chemin Boudet » et de procéder à une nouvelle numérotation.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Révision du loyer du studio de la salle du Parc

Monsieur le Maire rappelle que le studio de la salle du parc qui était à l'origine un studio meublé de dépannage pour les personnes qui se trouvaient momentanément en difficulté de logements a ensuite été réservé aux artistes qui exposaient à la salle du parc.

Le Conseil Municipal, en séance du 14 Octobre 2020, avait acté qu'il rentre à nouveau dans le parc de logements « sociaux » de la commune pour un loyer mensuel de 250€ mensuel hors charges.

Il s'avère que la jeune fille qui l'occupe actuellement ne peut régler les charges d'eau et d'électricité car les compteurs sont communs avec la salle du Parc.

Il est donc proposé, vu la taille du logement, de réviser le montant voté à 250€ hors charges par un montant mensuel de 300€ toutes charges comprises.

Il est proposé également, de séparer ultérieurement les compteurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce nouveau montant de loyer.

Autorisation de signature d'une convention avec le Conseil Départemental (Agence Routière) pour la prise en charge d'une partie des travaux de revêtement de la Promenade Abbé Lebouteiller

Monsieur le Maire rappelle les travaux futurs de la Promenade Abbé Lebouteiller. S'agissant d'une voie communale, après une réunion avec le responsable de l'agence Routière de la Haye du Puits, il s'avère que le Département peut participer financièrement aux travaux correspondant au revêtement de la voie.

L'agence Routière prépare une convention en ce sens, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Gratification d'un stagiaire :

Un stagiaire est actuellement accueilli au sein des services techniques. Il travaille sur les plans des bâtiments communaux et Julien LEPERT est très satisfait du travail effectué et son stage étant à titre gratuit, il propose de lui verser une indemnité de 200 ou 300€ pour le travail effectué.

En effet, les stagiaires ne perçoivent une gratification qu'à compter de deux mois consécutifs de stage, mais lorsque la durée du stage est inférieure à 2 mois, l'organisme d'accueil peut accorder de manière facultative une gratification, en fixant par délibération, son montant et ses conditions de versement:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une gratification de 300€.

Julie MESNIL demande la possibilité de faire une déclaration. Monsieur le Maire lui donne la parole.

« Mr le maire

Mesdames et messieurs de la majorité municipale

Chers collègues élus

Nous ne reviendrons pas sur les problèmes de désertification médicale que notre territoire est en train de vivre, et encore moins, sur la polémique liée au courrier de ce médecin généraliste aux demandes extravagantes.

Nous ne reviendrons pas dessus puisque sur le fond nous avons les mêmes objectifs pour les habitants de Barneville-Carteret. Sur la forme, c'est une autre histoire.

Nous reviendrons néanmoins sur les propos tenus par Mr le maire adjoint lors du conseil municipal du 16 novembre 2022. Vous nous direz probablement que nous nous sommes déjà exprimés via les réseaux sociaux. Mr le maire nous ayant déjà rappelé qu'il n'a que faire des réseaux, nous nous exprimons alors en séance plénière pour que chacun puisse l'entendre.

Mr le maire, Mr le maire adjoint, bien que nous ayons toujours tenu à porter le nom d'élus minoritaires, à prôner le dialogue avec vos équipes et à participer activement aux différentes instances auquel vous acceptez de nous convier, il faut bien se l'avouer, nous devons dorénavant porter le nom d'opposition.

Et puisque que de nombreux reproches nous ont été attribués, nous souhaitons aujourd'hui vous faire un rappel de quelques définitions.

Commençons par élu d'opposition. Mr le maire devrait se souvenir du rôle des élus d'opposition puisqu'il a lui-même été sur ce siège lors de la précédente mandature.

Pour rappel la non-appartenance à la majorité municipale est certes ponctuée d'embuches et de relations compliquées avec nos collègues majoritaires, mais elle est indispensable pour permettre la vie de la démocratie. C'est un rôle de proposition et de contrôle de l'action de l'exécutif local. Contrôle de l'action... c'est bien la définition qui vous fâche régulièrement. Notre groupe d'élus a pourtant prouvé que nous sommes prêt à participer à la construction de l'avenir, dans une démarche commune, mais nous défendrons toujours nos divergences avec vigueur, ne vous en déplaisent mr le maire adjoint.

Vous pouvez nous reprocher de nous exprimer dans la presse et de ne pas être solidaire de vos décisions, de faire cavalier seul ? Mais vos décisions ne sont ni partagées ni communiqués à l'ensemble des élus de votre conseil municipal. Nous découvrons régulièrement dans la presse ou dans des échanges impromptus les actions de votre majorité. Il est bien délicat de votre part de nous demander de les porter conjointement. Tout est ficelé d'avance. Lorsqu'on arrive à un CM, les décisions ont déjà été prises. On sait qu'on est dans l'opposition, mais quand même, sur certains sujets, on pourrait peut-être nous écouter.

Vous parlez de Front républicain ? C'est assez drôle, au vu de ce que nous vivons actuellement au niveau national, quand on sait qu'il s'agit d'un regroupement de partis politiques pour contrer le front national. Si tel était le cas, sachez que nous serions les premiers à vous rejoindre.

Vous parlez de grandeur, Messieurs dames faut-il vous rappeler que grandeur va de sens avec modestie.

Nous serions agressifs ? Nous ne sommes ni virulents, ni violents dans nos propos. Nous ne vous attaquons pas Mr le maire adjoint quand nous défendons des positions contraires aux vôtres, nous nous exprimons. Et cela s'appelle la liberté d'expression.

Et si, par le biais d'un article, vous avez eu le ressenti que nous remettions en question vos capacités à diriger la commune, ce n'est pas de notre faute, pour le dire poliment.

Nous ne changerons pas de ligne de conduite. Depuis le début du mandat, nous la défendons qu'elle vous plaise... ou non.

Sur ces quelques mots, nous tenons à souhaiter des très bonnes fêtes de fin d'années à l'ensemble des élus et des habitants de Barneville-Carteret.

Excellentes fêtes de fin d'années

Merci pour votre écoute. »

Monsieur le Maire veut rectifier les propos qui lui sont tenus dans cette lettre. Il précise qu'il n'a jamais été conseiller d'opposition. Il a été élu minoritaire, mais pas d'opposition.

Jean-Pierre LEQUERTIER demande si cette déclaration paraît dans la presse, que son intervention lors du dernier conseil, soit associée à cette réponse.

La séance est levée à 20h00.

Vu, Le Maire,
David LEGOUET.

